
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 14-201 et le règlement de zonage numéro 14-204 de la ville de Cap-Santé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2019, le Conseil a adopté le projet de règlement omnibus numéro URB-19-04-124 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 14-201 et le règlement de zonage numéro 14-204. Le règlement vise la création d'une nouvelle zone résidentielle sur la rue Déry et l'ajout d'usages commerciaux et récréatifs autorisés à l'intérieur des zones mixtes M-8 et M-13. De plus, le règlement a pour but de mettre en place, de préciser ou de modifier diverses dispositions du règlement de zonage, notamment en ce qui concerne la localisation de la cour avant, la plantation d'arbres obligatoire et l'utilisation de conteneurs à des fins d'entreposage. Enfin, le règlement a pour objet l'assouplissement des conditions d'émission du permis de construction pour la zone Rv-1, particulièrement en regard de celle selon laquelle un terrain doit être adjacent à une rue publique ou privée.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2019 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 12, rue Déry à Cap-Santé. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement numéro URB-19-04-124 sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 30, Place de l'Église, aux heures régulières de bureau.
4. Le projet de règlement adopté contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement aux zones suivantes :
 - La zone P-4 correspond aux terrains municipaux situés en bordure de la rue Déry et aux propriétés sises au 30, rue Déry (CPE au Boisé des Abeilles) et au 192, route 138;
 - La zone M-8 correspond à la propriété sise au 3, rue Gérard-Morisset;
 - La zone M-13 correspond au lot 6 276 142 situé à l'ouest du rang St-Joseph, adjacent à la propriété sise au 133, rang St-Joseph (Bar l'Âme Sœur).

L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

FAIT À CAP-SANTÉ, CE 27 MAI 2019.

Nancy Sirois, directrice générale et
secrétaire-trésorière